

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 juin 2022

**CD20220623_50
id. 6378**

Le 23 juin 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSE, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à M. CROS), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NEGRE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), M. LOPEZ (pouvoir à Mme DELCHER), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

**AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS
DANS LES COLLÈGES ET LES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale

l'avancement des programmes immobiliers dans les collèges publics et les installations sportives du Département, approuvé par l'Assemblée départementale lors de la séance du 14 février 2022.

Pour mémoire, tous les travaux annuels prévus et non réalisés dans les autorisations de programme antérieures à 2022 des collèges et des installations sportives du Département, ont été reprogrammés dans de nouvelles autorisations de programme en 2022 (87 opérations pour un montant de 2 183 000 €) en complément de nouvelles opérations (51 opérations pour un montant de 1 242 500 €), soit un montant global de 3 425 500 € avec des crédits de paiement étalés sur les exercices 2022 et 2023. 8 anciennes opérations antérieures à 2022 pour un montant de 238 000 €, sont reprogrammées ou ajournées, comme suit :

- **Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin** – Réfection des menuiseries du bâtiment côté canal : les 30 000 € prévus initialement sont insuffisants. Cette opération sera proposée dans le cadre du programme de travaux annuels, au budget primitif 2023.

- **Collège Ingres à Montauban** – Réfection des plafonds des coursives : cette opération estimée à 30 000 € est intégrée dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement (PPI), avec la réfection du mur d'enceinte.

- **Collège Ingres à Montauban** – Réfection de la cour du temple : la somme allouée de 15 000 €, prévue initialement, est insuffisante. Cette opération sera proposée dans le cadre du programme de travaux annuels, au budget primitif 2023.

- **Collège Olympe de Gouges à Montauban** – Réfection du réseau vide sanitaire du bâtiment 1 - self-service : la somme allouée de 10 000 €, prévue initialement, est insuffisante. Cette opération sera proposée dans le cadre du programme de travaux annuels, au budget primitif 2023.

- **Collège Olympe de Gouges à Montauban** – Mise en place de rehausse sur le portail et la clôture : la somme allouée de 40 000 €, prévue initialement, est insuffisante pour réaliser le projet redéfini par les utilisateurs. Cette opération sera proposée à la décision modificative n° 2 de 2022.

- **Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse** – Réfection des façades : cette opération est intégrée dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement (PPI). Elle est en continuité du projet de rénovation des installations de chauffage du collège.

- **Collège Vercingétorix à Montech** - Réaménagement du secrétariat : cette opération, estimée à 20 000 € est englobée dans le programme d'extension de ce collège.

- **Gymnase de Saint-Antonin-Noble-Val** - Modification d'une ouverture d'une salle dojo : cette opération de 2019, estimée à 3 000 € est ajournée. Son utilité n'est plus avérée.

I- FRAIS D'ÉTUDES

Frais d'études sur les collèges

- Qualité de l'air dans les collèges

Pour l'année 2022, une commande a été passée au groupement d'intérêt public « Public Labos » pour réaliser les mesures réglementaires dans les collèges de Valence d'Agen, Grisolles, Labastide-Saint-Pierre, Montech et Lafrançaise, comme prévu dans le cadre du budget primitif 2022.

- Réaménagement de l'ancien internat du collège de Valence d'Agen

Une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours afin de réaliser une étude d'opportunité sur l'utilisation potentielle de ce bâtiment, d'une surface de 2 370 m² sur deux niveaux. Le prestataire retenu aura pour première mission de recueillir les besoins de tous les utilisateurs éventuels, notamment la direction du collège mais aussi de représentants de collectivités ou associations.

II – PROGRAMMES DE TRAVAUX ANNUELS DANS LES COLLÈGES

Il est rappelé que les travaux annuels sont scindés entre :

- Les travaux dans les collèges propriété du Département :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre
- Antonin Perbosc à Lafrançaise
- Manuel Azaña à Montauban
- Vercingétorix à Montech
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse
- Simone Veil à Verdun-sur-Garonne

- Les travaux dans les collèges mis à disposition du Département :

- Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne
- Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin
- Pierre Darasse à Caussade
- Jean Lacaze à Grisolles,

- Pays de Serres à Lauzerte
- François Mitterrand à Moissac
- Ingres, Jean Jaurès et Olympe de Gouges à Montauban
- Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val
- Jean Rostand à Valence d'Agen

- Les acquisitions de gros équipements de demi-pension communs à tous les collèges :

Le détail de l'avancement des 138 opérations programmées est listé dans les annexes n° 1 à n° 5 au présent rapport.

A – Travaux dans les cours des collèges propriété du Département (annexe n° 1)

Ce chapitre concerne les travaux dans les cours et les extérieurs des sites des collèges propriété du Département (clôtures, portails et portillons, réfection de cours, aménagement divers...) ainsi qu'une provision pour les travaux urgents.

Sur les 6 opérations prévues au budget primitif 2022 :

- 3 opérations sont terminées,
- 1 opération est en cours,
- 2 opérations restent à lancer.

B – Travaux dans les collèges propriété du Département (annexe n° 2)

Cette rubrique concerne les travaux de rénovation, de grosses réparations ou d'aménagement dans les bâtiments des six collèges propriété du Département. Une provision pour travaux urgents est aussi prévue.

Le programme voté pour 2022 s'élève à 478 000 € (12 opérations reprogrammées pour un montant de 299 000 € et 9 nouvelles opérations pour un montant de 179 000 €).

Sur les 21 opérations votées au budget primitif 2022 :

- 4 opérations sont terminées,
- 13 opérations sont en cours,
- 4 opérations sont à lancer

Au vu de l'avancement des opérations prévues pour 2022, il est demandé de transférer 135 000 € de crédits de paiement de 2023 sur 2022, pour la réalisation des opérations suivantes :

Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre :

- réfection du local atelier : 20 000 €
- mise en place d'un organigramme des clefs : 30 000 €,

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse :

- réfection de la cage d'escalier verrière : 20 000 €
- réfection de 5 salles de classe : 60 000 €,

Collège Vercingétorix à Montech :

- création d'isolation à la loge d'accueil : 5 000 €.

Il est également proposé de rajouter à ce programme une nouvelle opération sur le collège Jean-Honoré Fragonard (Nègrepelisse) qui concerne la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse pour un montant de 30 000 €, sans incidence financière, sur l'autorisation de programme votée lors du budget primitif 2022, du fait du reliquat de crédits sur les opérations dans cet établissement.

Il est demandé donc de transférer et ratifier 135 000 € de crédits de paiement de 2023 vers 2022 sur l'opération P009O001 – enveloppe P009E14 – Nat. Ana. 231312/221/23 au titre de l'année 2022.

C – Travaux dans les cours des collèges mis à disposition du Département
(annexe n° 3)

Cette rubrique concerne les travaux dans les cours et les extérieurs des sites des collèges mis à disposition du Département (clôtures, portails et portillons, réfection de cours, aménagement divers...). Une provision pour travaux urgents est aussi prévue.

Sur les 6 opérations votées au budget primitif 2022 :

- 1 opération est terminée,
- 1 opération est en cours,
- 4 opérations restent à lancer.

D – Travaux dans les collèges mis à disposition du Département (annexe n° 4)

Cette rubrique concerne les travaux de rénovation, de grosses réparations ou d'aménagement dans les bâtiments des douze collèges mis à disposition du Département. Une provision pour travaux urgents est aussi prévue.

Sur les 75 opérations votées au budget primitif 2022 :

- 19 opérations sont terminées,
- 23 opérations sont en cours,
- 33 opérations restent à lancer.

Deux nouvelles opérations s'avèrent nécessaire à réaliser dans l'année. Il s'agit de :

- la création de nouveaux locaux pour les personnels au collège François Mitterrand de Moissac (130 000 €) . Cette opération, déjà prévue sur une autorisation de programme 2021 pour un montant de 80 000 €, n'a jamais été réalisée.

- la réfection des menuiseries extérieures du collège Olympe de Gouges à Montauban (150 000 €)

Ainsi, il est demandé d'augmenter l'autorisation de programme 2022 de 280 000 € et de ratifier les crédits de paiement correspondants sur 2022.

Par ailleurs, compte tenu de l'avancement des opérations prévues pour 2022, il est proposé de transférer 491 000 € de crédits de paiement 2023 sur 2022, pour la réalisation des opérations suivantes :

Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne :

- réaménagement de la grosse plonge : 25 000 €
- travaux d'isolation du bâtiment administratif : 18 000 €
- réfection d'une salle de classe : 20 000 €

Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin :

- mise en place d'un faux-plafond de la salle informatique : 12 000 €

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin :

- réfection de la canalisation du bâtiment A : 10 000 €

Collège Jean Lacaze à Grisolles :

- réfection de salles de classe du bâtiment A : 55 000 €
- réfection de la salle de musique du bâtiment B : 40 000 €

Collège Pays de Serres à Lauzerte :

- réfection ventilation au bâtiment de l'externat : 8 000 €

Cité scolaire François Mitterrand à Moissac :

- réfection de trois salles de classe : 36 000 €
- réfection des couloirs 3è étage : 45 000 €

Collège Ingres à Montauban :

- mise en place faux-plafond à la chapelle : 7 000 €
- travaux de raccordement au réseau de chaleur : 60 000 €

Collège Jean-Jaurès à Montauban :

- mise en place cloison entre deux salles de classe : 15 000 €
- travaux de sécurité sur toiture-chaufferie : 10 000 €

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen :

- rénovation du hall d'entrée : 40 000 €
- mise en place d'un organigramme des clefs : 30 000 €
- transfert de l'enveloppe pour imprévus : 60 000 €

En conséquence, il est proposé :

- d'adopter une augmentation de l'autorisation de programme au titre de l'année 2022 de 280 000 € sur l'opération P009O001 - enveloppe P009E14 - Nat. Ana. 2317312/221/23.

- de ratifier 280 000 € de crédits de paiement supplémentaires au titre de l'année 2022 sur l'opération P009O001 - enveloppe P009E14 - Nat. Ana. 2317312/221/23.

- de transférer et de ratifier 491 000 € de crédits de paiement 2023 sur 2022 au titre de l'année 2022 sur l'opération P009O001 - enveloppe P009E14 - Nat. Ana. 2317312/221/23.

E – Acquisitions de gros équipements de demi-pension (annexe n° 5)

Cette rubrique concerne les acquisitions de gros équipements dans les cuisines des collèges du Département. Cette année, le programme de mise en place de lave-batteries (« grosse plonge ») continue son déploiement avec les collèges Ingres à Montauban et Jean-Rostand à Valence d’Agen. Les remplacements des lave-vaisselle des collèges à Saint-Antonin-Noble-Val et Jean Jaurès à Montauban sont aussi envisagés. Une provision pour travaux urgents est prévue.

Sur les 9 opérations votées au budget primitif 2022 :

- 1 opération est terminée,
- 1 opération est en cours,
- 7 opérations restent à lancer.

Pour réaliser la totalité du programme dans un appel d’offres de fournitures, il est demandé de transférer 190 000 € de crédits de paiement 2023 sur 2022.

La consultation des entreprises est en cours pour une notification prévisionnelle du marché au mois de septembre.

Il est demandé donc de transférer et de ratifier 190 000 € de crédits de paiement de 2023 vers 2022 sur l'opération P009O007 – enveloppe P009E14 – Nat. Ana. 2157/221/23 au titre de l'année 2022.

III – PROGRAMMES DE TRAVAUX ANNUELS DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES DU DÉPARTEMENT

Au total, ce sont 21 opérations sur les installations sportives du Département qui sont prévues. L’ensemble de ces opérations est détaillé dans les annexes au présent rapport, selon la répartition ci-dessous. Les travaux sont échelonnés sur les années 2022 et 2023.

A – Travaux sur les extérieurs des gymnases : (annexe n° 6)

Cette rubrique concerne les travaux dans les cours et les extérieurs des sites avec une provision pour des travaux urgents.

Sur les 5 opérations votées au budget primitif 2022 :

- 1 opération est terminée,
- 3 opérations sont à lancer,
- 1 opération est ajournée.

B – Travaux dans les installations sportives du Département : (annexe n° 7)

Cette rubrique concerne les travaux de rénovation, de grosses réparations ou d'aménagement dans les bâtiments sportifs. Une provision pour travaux urgents est aussi prévue.

Le programme 2022 s'élève à 395 500 € (6 opérations reprogrammées pour un montant de 58 000 € et 10 nouvelles opérations pour un montant de 337 500 €).

Sur les 16 opérations votées au budget primitif 2022 :

- 4 opérations sont terminées,
- 5 opérations sont en cours,
- 7 opérations sont à lancer.

Au vu de l'avancement des opérations prévues pour 2022, il est demandé de transférer 70 500 € de crédits de paiement 2023 sur 2022, pour abonder le solde des interventions urgentes et réaliser l'opération dans le vestiaire du gymnase de Valence d'Agen (réfection du faux plafond).

Il est donc demandé de transférer et de ratifier 70 500 € de crédits de paiement 2023 vers 2022 sur l'opération P009O003 – enveloppe P009E14 – Nat. Ana. 231314/221/23 au titre de l'année 2022.

IV – TRAVAUX STRUCTURANTS D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES ET LES INSTALLATIONS SPORTIVES

Programme de mise en accessibilité des collèges du Département

Une étude de maîtrise d'œuvre est en cours de consultation afin d'établir dans un premier temps le diagnostic dans cinq collèges (Montauban Jean Jaurès, Montauban Olympe de Gouges, Valence d'Agen, Castelsarrasin Jean de Prades et Lauzerte). Cette mission traitera ensuite les travaux de mise en conformité dans ces cinq établissements, notamment la mise en place d'ascenseurs.

Ainsi, pour l'année 2022, il est nécessaire de ne conserver que les crédits affectés aux études de maîtrise d'œuvre.

Les crédits de paiement pour les travaux seront demandés une fois les études abouties.

Cela se traduit par :

- . **Programme d'accessibilité dans les collèges propriété du Département :**
(P009O006 – Enveloppe P009E05 – Nat. Ana. 231312/221)
Diminution de l'autorisation de programme de 2016 de 196 367,04 € et transfert de 23 632,96 € de crédits de paiement 2023 sur 2022
- . **Programme d'accessibilité dans les gymnases :**
(P0009O006 – Enveloppe P009E05 – Nat. Ana. 231314/221)
Diminution de l'autorisation de programme de 2016 de 420 000 € et suppression des crédits de paiement sur 2023, 2024 et 2025.
- . **Programme d'accessibilité dans les collèges mis à disposition :**
(P009O006 – Enveloppe P009E05 – Nat. Ana. 2317312/221)
Diminution de l'autorisation de programme de 2016 de 3 180 000 € et transfert de 3 705,02 € de crédits de paiement 2023 sur 2022

Réfection du système de chauffage du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Autorisation de programme : 700 000 €

Pour mémoire, cette opération consiste à créer un bâtiment de chaufferie abritant des chaudières à bois et à remplacer tous les faux plafonds chauffants (technologie obsolète et énergivore) par des radiateurs classiques à eau chaude. Le programme a été complété avec l'ajout d'un local de stockage attenant à la chaufferie.

L'équipe de maîtrise d'œuvre de cette opération a été désignée au mois de mai et les études de conception ont débuté.

Il est à noter que cette opération comprend aussi la réfection de l'éclairage des salles de classe pour diminuer les consommations énergétiques. Par ailleurs, des travaux de réfection de l'isolation thermique du collège (menuiseries extérieures, isolation des façades) seront proposées dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement 2023-2028, pour compléter la rénovation énergétique de ce bâtiment.

Réfection de la toiture du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre

Autorisation de programme : 850 000 €

La toiture du collège de Labastide-Saint-Pierre souffre depuis l'origine d'une faiblesse structurelle et de défauts de mise en œuvre des zingueries, causant de nombreux points d'infiltration.

Une première tranche de travaux a été réalisée courant l'été 2021 pour un montant de 348 607,38 € TTC.

La seconde tranche, programmée pour l'été 2022, était estimée à 500 000 €. Compte tenu de la très forte tension sur les approvisionnements de matériaux et l'envolée des prix, il faut augmenter l'autorisation de programme de 120 000 €.

Cela se traduit par :

- . une augmentation de l'autorisation de programme de 2020 d'un montant de 120 000 €
- . des crédits de paiement 2022 : + 371 392,62 € selon de détail ci-dessous :
 - coût supplémentaire des matériaux : 120 000 €
 - transfert des crédits de paiement 2023 sur 2022 : 251 392,62 €

La notification du marché à l'entreprise retenue est effective, et les travaux se réaliseront durant les prochaines vacances scolaires.

Construction du gymnase du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne

Autorisation de programme : 3 360 000 €

L'utilisation de ce futur gymnase est prévue d'être mutualisée avec la commune de Verdun-sur-Garonne. Cette dernière a précisé ses besoins. Le projet sera constitué d'un gymnase de sports collectifs (44 m x 28 m) avec des vestiaires et un local de stockage, ainsi que d'une salle de jeux tranquilles d'une surface de 600 m² (30 m x 20 m).

Le Département de Tarn-et-Garonne sera le maître d'ouvrage de cette opération et la commune participera à son financement.

Le programme détaillé et le plan de financement seront présentés lors de la réunion consacrée à la décision modificative n° 2 2022 au mois d'octobre.

Travaux réintégrés dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) des collèges

- Réfection du mur d'enceinte du collège Ingres à Montauban :
Des études préalables d'études de sol sont à lancer pour déterminer la technique de rénovation et préservation de cet ouvrage.
- Travaux de construction d'un préau au collège Pierre Darasse à Caussade :
Une concertation élargie avec les utilisateurs doit être organisée pour cerner complètement les besoins.
- Réfection de la loge d'accueil du collège Pierre Darasse à Caussade :
Le projet induit la réorganisation de plusieurs logements de fonction.
- Extension de la plonge de la demi-pension du collège Pierre Flamens à Castelsarrasin :
Le projet doit faire l'objet de travaux bien plus importants.
- Réfection du préau du collège Jean Lacaze à Grisolles :
Ce projet devra s'inscrire dans une opération plus globale de réfection des locaux d'accueil avec la mise en accessibilité du site.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte de l'avancement des programmes immobiliers dans les collèges publics et les installations sportives du Département tel que présenté supra et conformément aux tableaux ci-annexés ;
- Approuve les augmentations des autorisations de programme correspondantes au titre de l'année 2022 ;

- Ratifie les crédits de paiement correspondants au différentes lignes budgétaires.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL